

# LE CANIPARC EST OUVERT À LA MALADRERIE

Un caniparc est ouvert sur le site de l'île de la Maladrerie, près des serres municipales de Millau. Il permet aux chiens de venir se défouler et jouer avec leurs propriétaires. Cette création, actée par le conseil municipal, répond à la demande de nombreux propriétaires de chiens.

*Publié le 25 décembre 2025*

Sur un espace fermé et sécurisé de plus de 700 m2 , les chiens peuvent venir gambader et se défouler, jouer avec leurs propriétaires sur des installations dédiées (agrès).

# LES RÈGLES D'UTILISATION DU CANIPARC

**Ce caniparc est ouvert en continu. Ses portes doivent rester fermées. Sa capacité maximale est de 10 chiens.**

**L'accès à ce site est interdit aux personnes sans animal, pour une autre utilisation que celle d'un espace de liberté pour chiens.**

- Les chiens sont les seuls animaux admis. Ils doivent être âgés de plus de 4 mois, identifiés et vaccinés depuis moins d'un an.
- Ils doivent être accompagnés de leur propriétaire et celui-ci doit obligatoirement être majeur (maximum 2 chiens par propriétaire).

## Le propriétaire doit :

- Garder le contrôle de son chien. Il est tenu légalement responsable des comportements de son chien et des blessures et/ou dommages que celui-ci pourrait causer.
- Ne pas pratiquer d'activité de dressage au mordant.
- Utiliser obligatoirement les sacs mis à disposition sur le site afin de ramasser les excréments de son chien et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Quitter le site en cas d'aboiements incontrôlés de son chien.

Retrouvez tous les détails dans
l'arrêté portant sur la règlementation du Caniparc, en cliquant ici.

Conformément à la loi, toute forme de violence et de mauvais traitement envers un animal fera l'objet de poursuites judiciaires.

**VILLE DE MILLAU**

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30